



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## centres hospitaliers

Question écrite n° 1291

### Texte de la question

Mme Dominique Gillot attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur la situation financière des hôpitaux du Val-d'Oise - Argenteuil, Beaumont-sur-Oise, Eaubonne, Montmorency, Magny-Aincourt, Pontoise - et, plus particulièrement sur les conséquences que cela entraîne dans les conditions de travail et de déroulement de carrière de leurs salariés. Conséquence de la réforme hospitalière instaurée par le gouvernement de M. Juppé, les budgets de ces hôpitaux, qui n'ont pourtant pas démerité dans leur gestion, restent nécessaires à la couverture sanitaire du département et sont soutenus par l'ensemble des élus, ont subi des réductions drastiques qui hypothèquent un nombre conséquent d'emplois et le maintien d'un service public hospitalier de qualité auquel nous sommes attachés. Elle lui demande, donc, quelles mesures il envisage de prendre pour remédier à cette situation qui n'est pas tenable dans l'attente d'une véritable réforme du service hospitalier qui s'appuyera sur la réelle concertation avec les partenaires sociaux pour maintenir les moyens nécessaires à un fonctionnement équilibré et pour rassurer les personnels hospitaliers de ces sites qui s'inquiètent à juste titre pour leur avenir.

### Texte de la réponse

Le système hospitalier français est engagé dans un double processus d'adaptation de l'offre de soins aux besoins de la population et de réduction des inégalités de ressources entre établissements de santé et entre régions. La région Ile-de-France est particulièrement concernée par ces deux objectifs. En effet, l'offre de soins y est quantitativement satisfaisante mais elle est caractérisée par une répartition des structures d'hospitalisation trop centrée sur Paris et les départements de la petite couronne. Il convient donc de procéder à un rééquilibrage géographique en accompagnant le développement des hôpitaux situés dans les zones de croissance de la population, en particulier la Seine-et-Marne, le Val d'Oise et l'Essonne. Au plan des ressources, la dotation limitative de dépenses hospitalières de la région Ile-de-France a fait l'objet d'une réfaction en 1997, conformément à la volonté de réduire les inégalités dans l'accès aux soins entre régions, exprimée par la loi de financement de la sécurité sociale. Il est à souligner que l'effort de réduction des inégalités interrégionales demeure un objectif fort qui doit se poursuivre sur le moyen terme, conformément aux conclusions de la Conférence nationale de santé. Compte tenu de cette orientation, le directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation d'Ile-de-France a, pour sa part, précisé les principes qui vont guider sa démarche d'allocation de ressources en mettant notamment l'accent sur l'utilisation optimale des plateaux techniques, l'organisation d'une coopération entre établissements et la promotion des réseaux de soins. La situation des hôpitaux du Val d'Oise est à apprécier dans ce cadre. Il est à souligner à cet égard, qu'au regard des indicateurs médico-économique fournis par le programme de médicalisation des systèmes d'informations (PMSI), on constate que ces établissements sont globalement dotés de façon satisfaisante par rapport à la moyenne régionale, elle même nettement supérieure à la moyenne nationale. Les actions de complémentarité menées entre les centres hospitaliers de Pontoise et Beaumont, de même qu'entre les centres hospitaliers d'Eaubonne et Montmorency, constituent des exemples de ce qu'une adaptation profonde du tissu hospitalier français est en mesure d'améliorer en même temps l'accès aux soins et leur qualité. De telles actions de rapprochement nécessitent

une concertation approfondie avec l'ensemble des acteurs de santé et des élus concernés, sous l'égide des agences régionales de l'hospitalisation, à laquelle le Gouvernement veillera tout particulièrement. Pour appuyer les démarches de projet, un fonds d'investissement pour la modernisation des hôpitaux doté de 500 MF financés sur crédits d'état et un fonds d'accompagnement social destiné à favoriser la mobilité et la formation des personnels, financé sur le budget de l'assurance maladie, à hauteur de 300 MF, vont être mis en place dès 1998.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Dominique Gillot](#)

**Circonscription :** Val-d'Oise (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 1291

**Rubrique :** Établissements de santé

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé

## Date(s) clé(e)s

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 13 octobre 1997

**Question publiée le :** 21 juillet 1997, page 2409

**Réponse publiée le :** 20 octobre 1997, page 3609